



Collectif
Urgence Palestine
Genève



Condamnez les génocidaires ! Acquittez les solidaires !

Ce mercredi 3 juin, des militant.e.s genevois.es vont contester les milliers de francs d'amende reçus pour avoir dénoncé dans la rue le génocide à Gaza et le nettoyage ethnique en Cisjordanie et à Jérusalem-Est perpétrés par Israël ; et le silence complice du gouvernement suisse.

Face à l'horreur du génocide qui continue malgré les soit-disant cessez-le-feu, destructions des hôpitaux, des écoles, de l'approvisionnement en eau, des maisons, des terres, des assassinats ciblés, la famine, les attaques mortelles des colons,... nous ne pouvons que manifester notre indignation et notre écoeurement face à la déshumanisation du peuple palestinien, victime d'une des plus grandes injustices de ces 100 dernières années.

Le Conseil fédéral et le parlement ont choisi par la voix d'Ignazio Cassis, ministre des affaires étrangères, de soutenir inconditionnellement l'Etat d'Israël et de faire passer après le droit international et humanitaire.

Dans une telle situation, nous n'avons d'autre solution que de descendre dans la rue et d'appeler à une large mobilisation populaire.



Le Conseil fédéral n'a imposé aucune sanction à l'Etat génocidaire israélien malgré ses obligations en vertu du droit international, mais a choisi de criminaliser les voix qui s'élèvent pour réclamer justice.

Aujourd'hui ce sont des militant.e.s genevois.es qui sont poursuivi.e.s. Mais celles et ceux qui soutiennent la Palestine sont muselé.e.s et criminalisé.e.s partout : Berne, Sion, Lausanne, Zürich, en Allemagne, Grande-Bretagne, France, aux Etats-Unis...

Depuis 26 ans, le Collectif Urgence Palestine-Ge agit pour faire reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien en organisant diverses actions, dont les rassemblements.

Le 3 juin, nous vous appelons à venir soutenir les camarades qui affrontent la justice.

Ne lâchons rien !

Vive la résistance du peuple palestinien !

VENEZ NOMBREUX.EUSES
MERCREDI 3 JUIN
devant le PALAIS DE JUSTICE (Bourg-de-Four)
À 8h15 pour l'entrée au Tribunal
À 17h pour la transmission du verdict

Contact CUP-GE : info@urgencepalestine.ch